

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	73
----	----	----

PRESENTS	57
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	13
ABSENTS	19

Vote Pour :	73
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

28 MARS 2023

Date d’Affichage

28 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEUX, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE NERIN, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Ludovic RAU à Frédéric GLAUDIS.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES à Christophe GOURMANEL, Michel BONNET à Bernard FERRET, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryse GRIMARD à Max MOULIS, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Pascale PUIBASSET à Gilles TURLAN, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX CADENE, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Montserrat REILLES, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°77_2023

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 30- Révision des autorisations de programmes et crédits de paiement 2023 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire

Exposé des motifs

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent :

- pour les dépenses d'investissement ayant un caractère pluriannuel, l'ouverture d'autorisations de programmes,
- pour certaines dépenses de fonctionnement, l'ouverture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Il convient d'approuver la création, révision, et clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement telles que présentées.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses concernées. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la révision ou la clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement en cours sur le Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration Scolaire 2023, telles que présentées et conformément au document ci-dessous,

- **autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 18 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

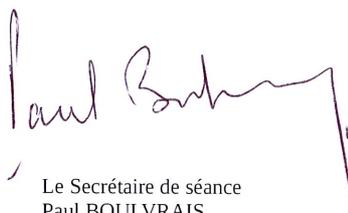
Le 18 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 081-200066124-20230403-77_2023-DE



BUDGET SCOLAIRE - Suivi des Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Détail de l'AP	Intitulé	RÉNOVATION ET EXTENSION ECOLE LAGRAVE			56	Date ouverture		BP 2019 / 2019-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2022	Révision de l'exercice 2023	Montant de l'AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
TOTAL DEPENSES	1 388 100,00 €	29 885,35 €	1 417 985,35 €	33 358,35 €	650 000,00 €	450 000,00 €	284 627,00 €	
Subventions Etat			57 157,00 €		17 147,10 €	17 147,10 €	22 862,80 €	
Subventions Région			0,00 €					
Subventions CD81			90 648,02 €		27 194,40 €	27 194,10 €	36 259,52 €	
FCTVA			232 606,32 €	5 472,10 €	106 626,00 €	73 818,00 €	46 690,21 €	
TOTAL RECETTES	809 725,00 €	0,00 €	380 411,34 €	5 472,10 €	150 967,50 €	118 159,20 €	105 812,53 €	
Autofinancement	578 375,00 €		1 037 574,01 €	27 886,25 €	499 032,50 €	331 840,80 €	178 814,47 €	

Détail de l'AP	Intitulé	RENOVATION ECOLE LENTAJOU GAILLAC			57	Date ouverture		BP 2019 / 2019-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2022	Révision de l'exercice 2023	Montant de l'AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
TOTAL DEPENSES	2 100 000,00 €	472 011,30 €	2 572 011,30 €	379 011,30 €	1 743 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	
Subventions Etat			575 256,00 €	77 952,00 €	267 201,60 €	230 102,40 €		
Subventions Région			0,00 €					
Subventions CD81			343 418,94 €	59 610,00 €	131 969,00 €	151 839,94 €	96 479,92 €	
FCTVA			421 912,73 €	62 173,01 €	285 921,72 €	73 818,00 €	0,00 €	
TOTAL RECETTES	1 359 639,00 €	0,00 €	1 340 587,67 €	199 735,01 €	685 092,32 €	455 760,34 €	96 479,92 €	
Autofinancement	740 361,00 €		1 231 423,63 €	179 276,29 €	1 057 907,68 €	-5 760,34 €	-96 479,92 €	

Détail de l'AP	Intitulé	RÉAMENAGEMENT ET EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE DE BRENS			58	Date ouverture		BP 2019 / 2019-2023
	Montant de l'AP jusque 31/12/2022	Révision de l'exercice 2023	Montant de l'AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023			
TOTAL DEPENSES	901 424,11 €	-92 529,36 €	808 894,75 €	798 894,75 €	10 000,00 €			
Subventions Etat			284 178,10 €	178 505,10 €	105 673,00 €			
Subventions Région			0,00 €					
Subventions CD81			126 157,20 €	75 694,20 €	50 463,00 €			
FCTVA			132 691,09 €	131 050,69 €	1 640,40 €			
TOTAL RECETTES	494 185,61 €	0,00 €	543 026,39 €	385 249,99 €	157 776,40 €			
Autofinancement	407 238,50 €		265 868,36 €	413 644,76 €	-147 776,40 €			

Détail de l'AP	Intitulé	GROUPE SCOLAIRE MONTGAILLARD			59	Date ouverture		BP 2019/ 2019-2023
	Montant de l'AP jusque 31/12/2022	Révision de l'exercice 2023	Montant de l'AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023			
TOTAL DEPENSES	2 859 430,05 €	-246 862,67 €	2 612 567,38 €	2 267 567,38 €	345 000,00 €			
Subventions Etat			357 288,90 €	161 401,00 €	195 887,90 €			
Subventions Région			0,00 €					
Subventions CD81			505 347,61 €	125 057,81 €	380 289,80 €			
FCTVA			428 565,55 €	371 971,75 €	56 593,80 €			
TOTAL RECETTES	1 302 801,20 €	0,00 €	1 291 202,06 €	658 430,56 €	632 771,50 €			
Autofinancement	1 556 628,85 €		1 321 365,32 €	1 609 136,82 €	-287 771,50 €			

Détail de l'AP	Intitulé	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE RIVIERES			201	Date ouverture		BP 2023 / 2023-2025
			Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025		
TOTAL DEPENSES			503 000,00 €	300 000,00 €	203 000,00 €	- €		
Subventions Etat			35 671,20 €	10 701,00 €	10 701,00 €	14 269,20 €		
Subventions Région			- €					
Subventions CD81			35 671,20 €	10 701,00 €	10 701,00 €	14 269,20 €		
Ventes terrains			- €					
FCTVA			82 512,12 €	49 212,00 €	33 300,12 €	- €		
TOTAL RECETTES			153 854,52 €	70 614,00 €	54 702,12 €	28 538,40 €		
Autofinancement			349 145,48 €	229 386,00 €	148 297,88 €	- 28 538,40 €		

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023



ID : 081-200066124-20230403-77_2023-DE